



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 10 FÉVRIER 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-05**

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

**5 - Travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieu-dit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE (Opération n° 484) – Demande de subventions**

Date de la convocation : le 04 février 2016,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Monsieur Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

**Présents : 42**

M. Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), MM. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), M. Jean-Pierre DAUX (CA Plaine Vallée), Mme Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-lès-Louvres), M. Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Jean-Noël BELLIER (Commune d'Écouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), M. Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Mmes Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire honoraire, et Gérard VERGET (Commune de Louvres), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), M. James DEBAISIEUX et Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), M. David DUPUTEL et Mme Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), M. Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), MM. Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 1**

M. Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à M. Jean-Noël BELLIER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,

**Présents sans droit de vote : 1**

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

### 5 - Travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieu-dit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE (Opération n° 484) – Demande de subventions

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Dans le cadre de l'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieu-dit « le Vignois » sur le territoire de la commune de GONESSE, le Syndicat a missionné les bureaux d'études CEPAGE et HYDRATEC afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet.

Les grandes lignes du projet retenu et les justifications, notamment du point de vue de l'environnement, permettent de concilier les objectifs à la fois humains de protection des riverains contre les inondations, et d'environnement par la valorisation écologique et paysagère du site :

- **Une renaturation de la partie naturelle du cours d'eau, en gardant son tracé actuel avec des interventions légères, comprenant les éléments suivants :**
    - Création d'un lit mineur d'étiage, sous forme de banquettes basses de rive gauche et de rive droite, végétalisées,
    - Compte tenu de l'emprise et du foncier, décalage d'une partie du lit vif du Croult en direction du sud,
    - Adoucissement de berge de rive gauche, là où la ripisylve n'est pas présente,
    - Préservation des grands arbres de rive gauche, qui dictent des adoucissements et des interventions plus ou moins importantes.
  
  - **La création, grâce à des travaux possibles de terrassement à sec et à la présence du chenal, d'un nouveau lit vif du Croult, là où il est canalisé, ce qui permet :**
    - La constitution d'un lit naturel avec toutes ses caractéristiques propres (échanges avec la nappe, berges en pente douce...),
    - La reconstitution du tracé historique du cours d'eau, et du même coup la valorisation d'un ensemble de saules têtards bordant deux méandres anciens,
    - Le franchissement du collecteur d'Eaux Usées existant en deux points seulement (amont et aval),
    - La valorisation d'une source, affluent de rive droite, qui s'écoule aujourd'hui par une canalisation,
    - La possibilité de redynamiser deux méandres, en répartissant mieux la pente du cours d'eau, au droit de l'ancien moulin d'Etif,
    - Le comblement final du chenal bétonné existant avec des déblais issus de l'ouverture du nouveau lit.
  
  - **La création de bassins de rétention à concurrence du volume recherché de 55.000 m<sup>3</sup> environ, pour permettre notamment l'abaissement de la ligne d'eau lors d'épisodes de crue. Ces rétentions d'eau ont les caractéristiques suivantes :**
    - Localisation en rive gauche sur des surfaces agricoles correspondant à des bas de pentes (pouvant être inondées) et à des « pointes » de parcelles,
    - Répartition des capacités de rétention tout au long du cours du Croult qui répond aux besoins d'écrêtage du cours d'eau d'amont en aval,
    - Profondeur permettant pour partie d'être en contact directe avec la nappe superficielle du Croult, d'où la présence permanente de nouvelles zones humides et le grand intérêt biologique qui en découle pour la biodiversité (arrivée d'une nouvelle population de batraciens, d'insectes, d'oiseaux...),
    - Utilisation de l'espace actuellement compris entre le canal étroit et l'ancien méandre bordé de saules, pour créer un petit bassin complémentaire.
- Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 2 586 551,00 € HT (hors dépenses connexes), soit un montant de 2 528 051,00 € HT pour le SIAH et un montant de 58 500 € HT pour le Conseil Départemental au titre des travaux sur la piste cyclable.
- Le marché de travaux comprend trois lots :
    - Lot 1 : Terrassement et Voirie Réseaux Divers (VRD),
    - Lot 2 : Espaces verts et travaux forestiers,
    - Lot 3 : Ouvrages de franchissement et équipements divers.

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

### 5 - Travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE (Opération n° 484) – Demande de subventions

- Le lot 1 est divisé en deux tranches de travaux compte-tenu des délais d'acquisitions de certaines parcelles :
  - Une tranche ferme qui concerne le Sud du Bassin 3 ainsi que la création de la butte paysagère ;
  - Une tranche ferme 2 qui concerne le reste de l'ensemble des travaux y compris la création d'un nouveau lit pour le Croult ;
  - Les travaux de la tranche ferme 1 devraient être réalisés à partir de juin 2016 ;
  - Les travaux de la tranche ferme 2 devraient être réalisés à partir de septembre 2016.

#### *CECI EXPOSÉ*

Après avoir entendu le rapport de M. Jean-Luc HERKAT,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE (Opération n° 484), estimé à 2 528 051,00 € HT,

**Considérant** que ce projet permet de concilier les objectifs à la fois humains de protection des riverains contre les inondations, et d'environnement par la valorisation écologique et paysagère du site,

**Vu** 10ème programme de l'agence de l'eau de Seine-Normandie,

**Vu** le dispositif des aides Régionales de la Région ÎLE-DE-FRANCE,

**Vu** le dispositif des aides du Département du VAL D'OISE,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1 - Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional d'ÎLE-DE-FRANCE et du Conseil Départemental du VAL D'OISE en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » à GONESSE et ARNOUVILLE,

**2 - Prend acte** que le total des travaux retenu est de 2 528 051,00 € HT,

**3 - Prend acte** que les crédits seront inscrits au budget Eaux Pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, lorsque les subventions seront notifiées,

**4 - Autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 15 février 2016

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 15 février 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 095-259500221-20160210-2016-05-DE Date de télétransmission : 15/02/2016 Date de réception préfecture : 15/02/2016
--